



Présentation du GDSA

Buts de cette présentation

- Connaître le rôle du GDSA
- Savoir quelles sont les activités du GDSA
- Avoir une vue d'ensemble des organismes autour du sanitaire



Qui est le GDSA ?

- Groupement de défense sanitaire apicole.
- Tous les apiculteurs sont individuellement adhérents.
- Le GDSA est administré par un conseil d'administration bénévole composé d'apiculteurs adhérents.
- Plus de 1200 apiculteurs y adhèrent dont environ 800 qui commandent du médicaments



Rôles d'un GDSA

- Améliorer l'état sanitaire du cheptel apicole
 - par la veille des dangers sanitaires
 - par la formation (conférence, visites sanitaires)
- Permettre aux apiculteurs d'avoir des référents pour répondre à leurs questions
- Organiser des luttes sanitaires collectives (varroa, frelon asiatique).

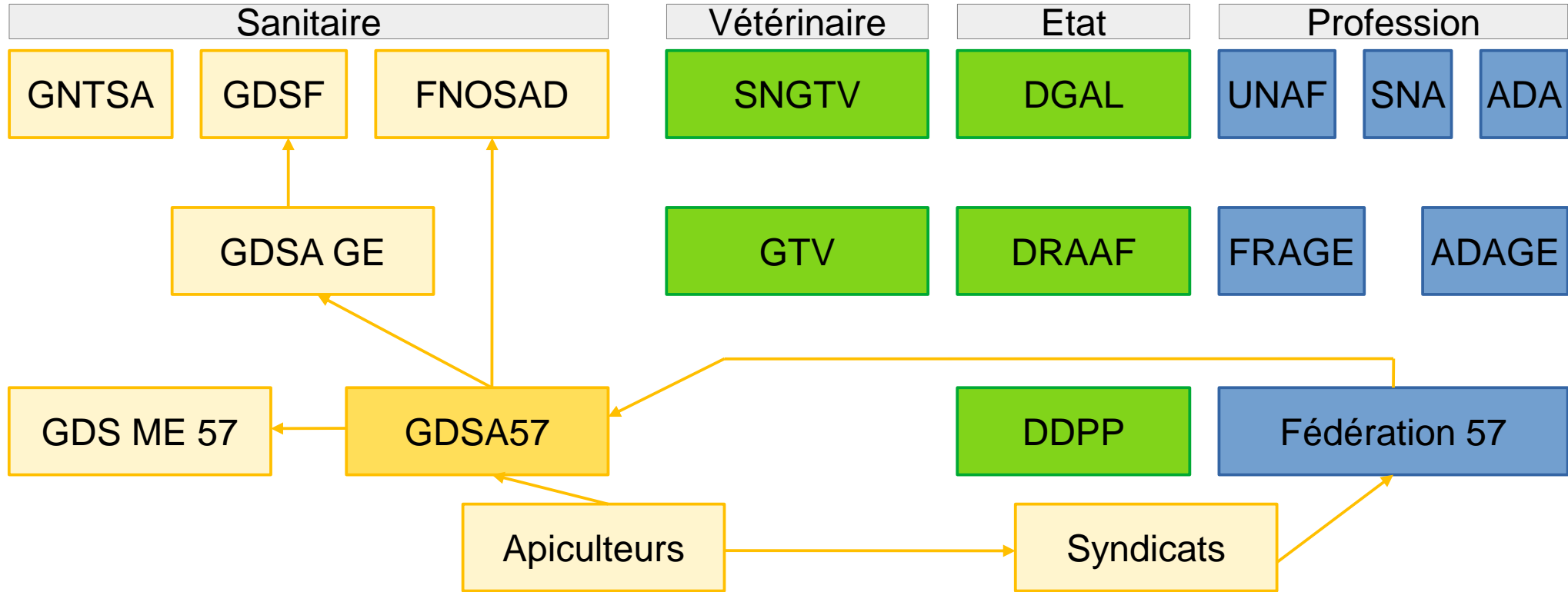


Environnement du GDSA

- Le GDSA est à l'échelle départementale
- Il est fédéré au niveau région par GDSA GE et au niveau national par la FNOSAD
- Au niveau départemental, le GDSA s'occupe du sanitaire et est indépendant de la fédération qui elle regroupe les producteurs.



Environnement du GDSA



Activités du GDSA 57

- PSE : Celui-ci nous permet de distribuer du médicament par le biais des syndicats.
- Ce PSE est un agrément préfectoral permettant à notre groupement, à certaines conditions, de mettre à disposition des médicaments aux apiculteurs adhérents.
- TSA : Le TSA a pour rôle de faire les visites sanitaires dans le cadre du PSE
- Frelon Asiatique : pièges et cônes, actions vers les politiques et élus locaux. (action 2023, distribution par les syndicats des cônes NEOPPI)
- Conférences : proposer aux syndicats, subventions pour les interventions de personnes extérieures.
- En 2021, distribution à tous les apiculteurs du « Guide Varroa »



Calendrier du PSE

- Décembre : récupération des prix des médicaments auprès des laboratoires et envoi des informations aux syndicats
- Décembre – Janvier : Récupération des commandes par les syndicats
- Février : Consolidation des fichiers des différents syndicats et préparation des commandes
- Fin février : Commande aux laboratoires par le vétérinaire
- Mai : Livraison des médicaments et colisage par les membres du CA
- A partir de mai : distribution des colis dans les syndicats et aux apiculteurs
- Juin-Aout : Préparation des colis sur le stock pour les nouveaux apiculteurs
- Visites PSE : les TSA sont chargés de visiter tous les apiculteurs ayant commandés du médicaments sur la durée du PSE (2019 - 2024)
- Un fois tous les 5 ans : Renouvellement du PSE avec dépôt d'un dossier auprès de la DRAAF
- Reprise des médicaments usagés par le vétérinaire.

Subventions

- Pour le moment, grâce au GDSA GE, chaque apiculteurs commandant du médicament peut bénéficier de la subvention du Grand Est (1,20 € par ruche en 2022).
Par exemple pour un APIVAR à 25.50€, le coût à la ruche est de 5,10 € soit une prise en charge d'environ 23 %
- Le GDSA se charge d'envoyer individuellement la subvention par chèque à chaque apiculteur (les frais d'envoi et d'édition des chèques sont à la charge du GDSA)



Fusion GDSA - GDSM

- Le but de se rapprochement est de bénéficier de leur structure
- De bénéficier de la facturation avec TVA
- De limiter les tâches administratives pour la section apicole. Et ne pas faire reposer cette structure sur des bénévoles.
- Pour l'instant nous sommes en discussion par rapport au coût que cela représenterait pour les apiculteurs adhérents



La santé de l'abeille

- Publié par la FNOSAD
- Cette revue permet de maintenir à jour ses connaissances sur le sanitaire
- Elle est offerte aux TSA afin qu'ils soient informés des derniers sujets sanitaires



Conclusions

- Le GDSA, c'est tous les apiculteurs de Moselle (qu'ils soient présidents, adhérents à un syndicat, ou adhérent direct).
- Le conseil d'administration gère le quotidien du GDSA, mais c'est aux adhérents d'être force de proposition et de contribuer aux objectifs du GDSA.

